

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Réfection des Toitures des garages de Thézillieu : choix des prestataires

Séance du 22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le seize janvier deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

BROCHET Olivier
GUILLERMET Maria
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu les devis :

- DE00707 du 12/12/2024 de l'entreprise Charpente du Plateau
- D1544 du 29/07/2024 de l'entreprise ALBOTOIT

Monsieur Le Maire rappelle la situation préoccupante de la toiture (150 m²) et des chenaux de 5 garages, sis à Thézillieu et propriété de la commune. Il précise également que la commission Travaux du 21 octobre dernier avait donné un avis favorable à cette réfection et demandait que plusieurs devis soient réalisés avant d'entamer lesdits travaux.

Monsieur le Maire informe que deux devis ont été obtenus dont les références sont reprises ci-dessus. Le devis d'Albotoit est le mieux disant pour un montant de 11 898,90 € HT.

Sur la base de ces éléments,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise Albotoit pour un montant de 11 898.90 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 21 318, « autres bâtiments publics »

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire,

Philippe EMIN

Copie certifiée conforme à l'original

